Assemblée Générale Ordinaire de l'association "Cucq Trépied Stella 2020"

Lundi 14 août 2017 à 17 heures Salle des Conférences – Mairie de Cucq

PROCĖS-VERBAL

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association « CUCQ TREPIED STELLA 2020 » légalement convoquée par courrier en date du 30 juin 2017 s'est valablement tenue le lundi 14 août 2017 à partir de 17 heures, salle des conférences en Mairie de Cucq.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André KOVACS, Président de CTS 2020.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Guislain SEILLIER, Vice-président de CTS 2020.

L'accueil, le pointage et la vérification des cotisations sont assurés par Messieurs Bernard CHEVALIER et Dominique DACHICOURT.

Membres présents : 29 Membres représentés : 74

Ordre du jour

- 1. Rapport moral
- 2. Rapport financier de l'année 2016
- 3. Rapport d'activités et actions en cours
- 4. Cotisation et révision éventuelle des Statuts
- 5. Résolutions et point sur les recours
- 6. Renouvellement de l'autorisation explicite d'ester en justice
- 7. Renouvellement du tiers sortant
- 8. Questions diverses

Le Président ouvre l'Assemblée à 17h.

Il remercie de leur présence les membres du Bureau, les membres présents, les nouveaux adhérents et accueille Messieurs Didier BOMY et Laurent REQUIER, adjoints représentant Monsieur le Maire de Cucq, empêché.

Il rappelle que la réunion est ouverte à tous et que seuls ont droit de vote les membres de l'association présents et représentés, à jour de leur cotisation.

Les trois rapports présentés et le nouveau Bureau exécutif sont annexés au présent procès-verbal de l'assemblée générale de CTS 2020.

L'ordre du jour étant épuisé à 18h30, le Président a clôturé l'assemblée générale et invité les présents au pot de l'amitié offert par la Municipalité.

<u>Hors assemblée générale</u>, le nouveau Bureau s'est réuni valablement le lundi 14 août 2016 à 19h pour désigner les 6 membres dirigeants constituant le Bureau exécutif de l'association.

1 - Rapport moral

Le Président présente le <u>rapport moral joint en annexe</u> sur le thème : " *Le dialogue, la confiance et l'action au cœur de nos préoccupations* ".

Le Président rappelle que le rapport moral permet de préciser à l'assemblée que l'association respecte les statuts et l'objet social dans tous ses actes.

Il développe les 3 axes forts de l'association :

<u>Communication – Sensibilisation – Animations</u>

Large diffusion du journal associatif, information des acteurs locaux par messagerie, site internet.

Membre des Greeters'62, ambassadeurs locaux du tourisme départemental et international.

Défense de l'intérêt général

Le Président rappelle les actions marquantes en cours de l'association. Il cite le recours contentieux contre le Plan Local d'Urbanisme de Cucq approuvé le 23 mai 2016, notre soutien aux propriétaires contre l'extension du périmètre d'intervention et d'acquisition du Conservatoire de l'Espace Littoral approuvée le 30 juin 2016 et la pétition contre le projet de destruction de la Place de l'Étoile et la suppression des places de stationnement du Cours des Champs-Elysées Nord de Stella-Plage.

Il juge nécessaire le réexamen des demandes de modification du PLU au cas par cas et l'abandon amiable des recours contentieux en accord avec les intéressés.

Renforcement de notre rôle associatif

Le Président souhaite renforcer le rôle associatif de CTS 2020 et appelle de nouveaux membres à rejoindre le Bureau. Il rappelle que le nombre équivalent d'adhérents est de 222.

Le Président annonce son souhait de passer la main après 17 ans à la tête de l'association.

Pas d'autres questions. Le Président soumet le rapport moral à l'approbation de l'Assemblée.

Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 103

Le rapport moral est adopté par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

2 - Rapport financier 2015

En l'absence de la trésorière excusée, le Président présente le <u>rapport financier 2016 joint en</u> annexe.

Les finances de l'association sont saines et équilibrées.

Le report de solde à fin 2016 s'élève à 664,57 € alors qu'il s'élevait fin 2015 à 5 502,63 € soit un résultat négatif de 4 838,06 € pour l'année 2016 dû à des dépenses importantes en honoraires d'avocat et frais de justice.

Le Président tient à remercier tous les adhérents de leur soutien et tout particulièrement ceux qui sont restés fidèles depuis plus de 20 ans.

Résultats 2016 :

	Dépenses	Recettes
Report 2015 sur 2016		5 502,63 €
Exercice 2016	8 253,64 €	3 415,58 €
Solde à reporter sur 2017		664,57 €

Pas d'autres questions. Le Président soumet le rapport financier à l'approbation de l'Assemblée.

Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 103

Le rapport financier est adopté par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Rapport d'activités et actions en cours

Le Président présente le <u>rapport d'activités 2016-2017 joint en annexe</u> et commente les principales actions de l'association pour l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement et le soutien aux habitants dans leurs démarches avec l'administration.

Les principales actions en cours concernent :

1. La contestation par recours gracieux de la délibération du 23 mai 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Cucq. L'association a confié le recours gracieux à un cabinet d'avocats. Resté sans réponse du Maire dans le délai de 2 mois valant rejet implicite du recours gracieux, un recours en excès de pouvoir a été déposé par le cabinet d'avocats le 21 novembre 2016 auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le président rappelle quelques griefs contre le PLU de Cucq :

• contestation des "dents creuses" rendues inconstructibles,

- caractère anormal du classement en zone NI en front à rue,
- proposition de révision de la Loi Littoral par le Sénat autorisant les constructions dans les "dents creuses", mais retrait de cette disposition par l'Assemblée Nationale,
- contradictions du PLU avec la constructibilité en "dent creuse" dans la bande des 100 mètres en zone non urbanisée (parc à mouettes) alors que toutes les autres "dents creuses" en zone urbaine sont maintenues inconstructibles,
- corridor écologique voulu par Madame la Préfète sans réelle nécessité.

Laurent REQUIER précise que la DDTM de Boulogne-sur-Mer ne voulait pas autoriser de constructions le long des rues car le PLU n'aurait pas été accepté!

Il ajoute que la DDTM veut laisser la faune circuler librement ce qui revient à supprimer toute forme de clôture de 2 mètres de hauteur avec maillage sans en préciser le type de faune...

Elisabeth HODE signale le fait des dégradations dues aux sangliers.

- 2. <u>La contestation par recours gracieux de la délibération du 30 juin 2016 approuvant l'extension du périmètre d'intervention et d'acquisition du Conservatoire de l'Espace Littoral "Dunes de Mayville"</u>. Ayant eu la confirmation qu'il ne s'agit pas d'une zone de préemption, un accord est intervenu entre la Municipalité et le Conservatoire du Littoral qui s'est engagé à ne pas faire de prospection active sur le secteur concerné dit des « Prés Hagneré ». Nous appelons les propriétaires concernés à rester vigilants.
- 3. <u>La destruction de la Place de l'Etoile et du Cours des Champs-Elysées Nord</u>. La pétition en ligne initiée par CTS 2020 contre la destruction de la Place de l'Etoile et la suppression des places de stationnement du Cours des Champs-Elysées Nord de Stella créée en mars 2017 a recueilli 157 signatures au 28 avril 2017 accompagnées de nombreuses propositions d'aménagement.

Elle a été transmise au Maire et aux Autorités préfectorales en demandant un réexamen de ce projet avec un aménagement approprié de ces espaces qui pourraient être utilisés en lieux de loisirs, de convivialité et de spectacles.

Le Sous-préfet nous a fait part de l'intérêt qu'il porte à ce dossier.

La **pétition en ligne** continue et compte 214 signatures au 20 août 2017.

La Municipalité a lancé un appel d'offres portant sur un réaménagement de la partie concernée en Front de mer de Stella-Plage sur lequel nous resterons très attentifs.

Laurent REQUIER confirme que le plan d'aménagement des pannes humides figurant dans le PLU n'est plus d'actualité et apporte des précisions complémentaires concernant le cahier des charges qui sera soumis à appel d'offres :

- maintien du nombre de places de stationnement,
- préservation du chemin "doux" et de la perspective,
- maintien des flux de circulation avec alternance d'espaces verts et de voies de circulation automobile,
- maintien de l'aire de stationnement des camping-cars,
- trois couleurs différentes seront retenues pour guider les architectes,
- discussion sur les espèces résistantes en bord de mer qui pourraient être implantées.

Il indique que le cabinet d'études n'est pas encore retenu.

André KOVACS relève la contradiction des propos de Laurent REQUIER avec les plans d'aménagements figurant dans le PLU et dans le Règlement d'urbanisme.

Laurent REQUIER reconnaît qu'il faut étendre les reconsidérations du PLU à tout le PLU.

André KOVACS demande que la Place de l'Etoile ne soit pas défigurée et que les chaînes ceinturant la dite Place soient préservées. Didier BOMY semble d'accord sur ce point.

Nous demandons que les observations et les propositions les plus pertinentes des signataires de la pétition soient examinées et intégrées dans le projet.

4. <u>L'installation de plots béton sur les trottoirs face au Sunny-Beach</u>. Le Président évoque ces plots qui lui semblent dangereux pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Didier BOMY précise que la mise en place de ces plots est destinée à empêcher le stationnement sauvage des véhicules. Il s'agit d'une mesure de sécurité facilitant le passage et l'accès à la plage des véhicules de secours.

5. <u>Les travaux d'extension de l'Hôtel des Dunes à Stella-Plage</u>. Un chantier à l'abandon depuis novembre 2012 et dangereux pour la sécurité des biens et des personnes. Nous attendons des mesures fortes et non des expertises sommaires qui ne règlent pas le problème de cette verrue immonde au centre d'une station touristique. Nous insistons auprès de la Municipalité pour qu'elle agisse par toutes voies de recours contre ce propriétaire qui met en danger les biens et les personnes.

Laurent REQUIER précise qu'il n'a pas obtenu le classement de mise en péril demandé. Il souhaite passer par une Déclaration d'Utilité Publique bien que le Maire ne soit pas favorable à cette solution.

André KOVACS considère que cette situation est devenue intolérable et se demande quelles sont les relations que peut faire jouer le propriétaire pour que rien ne bouge!

6. La piste cyclable "Le Touquet – Stella-Plage". Un participant demande des informations.

Laurent REQUIER précise qu'un blocage apparaît au niveau d'un propriétaire qui veut un prix prohibitif pour son terrain.

Didier BOMY signale qu'il est du ressort de la Communauté d'Agglomération et que des discussions sont en cours sur le futur tracé de cette piste cyclable dans sa partie Av. François Godin – Carrefour de la Nouette.

7. <u>Les recours individuels au Tribunal Administratif de Lille</u>. Huit recours individuels ont été introduits demandant une modification mineure du PLU.

Le Président rappelle son soutien à ces démarches individuelles. Il précise que le Maire s'était engagé à apporter des modifications mineures au cas par cas après l'adoption du PLU. Ce qui n'a pas été fait.

Il évoque ses demandes auprès de Monsieur Bruno LESAFFRE, Coordonnateur Littoral de la DDTM, de confirmer par écrit ses propos portant sur les possibilités d'apporter des modifications mineures au PLU au cas par cas. Aucun écrit de sa part à ce jour.

Le Président indique enfin que la compétence PLU a été transférée à la Communauté d'Agglomération et, qu'à ce titre, ce serait à la Municipalité d'engager des démarches de modification du PLU auprès d'elle et de demander une harmonisation du PLU de Cucq avec les PLU des communes littorales, en particulier au niveau du traitement des "dents creuses" et des "poursuites d'urbanisation" le long des voiries viabilisées en zone urbaine.

Laurent REQUIER reconnaît que cette possibilité avait été évoquée favorablement par le Commissaire-enquêteur PLU, mais non suivie d'effets.

Pas d'autres questions. Le Président soumet le rapport d'activités à l'approbation de l'Assemblée.

Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 103

Le rapport d'activités est adopté par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

4 - Cotisation et révision éventuelle des Statuts

Les nouveaux montants de la cotisation annuelle adoptés à compter du 1^{er} janvier 2016 restent inchangés. Ils sont de 20 € pour les adhérents seuls et de 25 € pour les familles. L'assemblée donne son accord pour que ces montants soient maintenus en 2017.

Aucune demande de modification des Statuts de l'association CTS 2020 n'a été formulée en 2016.

5 - RESOLUTION : Plan Local d'Urbanisme "Cucq Trépied Stella-Plage"

Le Président rappelle les principaux griefs déjà évoqués lors de l'AGO du 13 août 2016 contre le PLU de Cucq approuvé par le conseil municipal de Cucq en date du 23 mai 2016 :

- l'absence de concertation publique depuis fin 2013 et le refus de réactiver le groupe de projet PLU, pourtant obligatoire en application des dispositions de la délibération du Conseil municipal du 27 novembre 2009 portant sur la création du groupe de projet pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et sur les modalités de la concertation en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,
- la création de fausses pannes humides sans réelle nécessité en front de mer de Stella-Plage,
- la reconstitution non fondée d'une dune artificielle dans les espaces dunaires de Stella-Plage,
- la destruction inutile de la Place de l'Etoile et du Cours des Champs-Elysées Nord considérées comme étant un nouveau corridor écologique, alors que ce corridor naturel existe depuis toujours,
- le non respect de la bande inconstructible des 100 mètres en Front de mer de Stella-Plage,
- les délimitations arbitraires et trop pénalisantes des zones naturelles et des zones humides,
- la non intégration dans le PLU des résultats de l'étude pédologique ANTEA GROUP montrant que plusieurs secteurs de Cucq et Trépied ne sont pas humides,
- le refus de prendre en compte les demandes de modifications de zonage, en particulier dans les dents creuses et en poursuite d'urbanisation dans les bourgs de Stella, Cucq et Trépied,
- l'absence d'examen des zones qui pourraient être créées en STECAL (Secteurs de Taille et Capacités d'Accueil Limitées) dans les zones naturelles du PLU en application des nouvelles dispositions de la Loi ALUR,
- le manque d'impartialité de certains avis émis par le commissaire-enquêteur.

Faits et Délibération

Autorisation donnée par le Bureau de CTS 2020 réuni le 20 mai 2016 au Président ou son représentant mandaté à ester en justice au nom de l'association contre la délibération du conseil municipal de Cucq en date du 23 mai 2016 (*si elle est adoptée*) portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Cucq.

Le Bureau a donné son accord à l'unanimité au Président ou son représentant mandaté pour se faire représenter par un avocat.

Recours gracieux exercé le 21 juillet 2016 auprès du Maire de Cucq par notre avocat "GREENLAW AVOCATS" de Roubaix.

Information de l'assemblée générale de l'association lors de sa plus prochaîne réunion du 13 août 2016 afin d'obtenir son **autorisation explicite d'ester en justice** par une délibération prise à la majorité absolue de ses membres présents et représentés conformément à l'article 10 des Statuts de CTS 2020.

Pas de réponse du Maire valant rejet implicite du recours gracieux.

Recours en excès de pouvoir introduit le 21 novembre 2016 auprès du Tribunal Administratif de LILLE par notre avocat.

Après avoir entendu le Président, l'Assemblée générale du 14 août 2017 DÉLIBÈRE et AUTORISE le Président ou son représentant mandaté à ester en justice au nom de l'association contre la délibération du conseil municipal de Cucq en date du 23 mai 2016 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Cucq.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 103

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

6 - RESOLUTION : Renouvellement de l'autorisation explicite d'ester en justice

En application de l'article 9 des Statuts de « CUCQ TREPIED STELLA 2020 », le Président, ou son représentant mandaté, représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et peut ester en justice. Le Président de l'association "CUCQ TREPIED STELLA 2020" demande à l'Assemblée de délibérer pour :

- AUTORISER le Président ou son représentant mandaté à représenter l'Association dans tous les actes de la vie civile,
- DONNER au Président ou à son représentant mandaté l'autorisation explicite pour ester en justice.

Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 103

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

7 - RESOLUTION: Renouvellement du tiers sortant

En application de l'article 11 des Statuts de « CUCQ TREPIED STELLA 2020 », il est procédé au renouvellement du tiers sortant. Le Président de l'association "CUCQ TREPIED STELLA 2020" demande à l'Assemblée de délibérer pour ACCEPTER les candidatures des membres sortants rééligibles et des nouveaux membres :

- <u>tiers sortant rééligible</u> : Georges CAPPE, Philippe CUVELIER, Dominique DACHICOURT, Monique DELANNOY, André KOVACS tous réélus
- nouveaux membres candidats : Aucun

Composition du Bureau de l'association "CUCQ TREPIED STELLA 2020" suite à l'AGO du 14 août 2017

Mmes Catherine BAUDUIN, Monique DELANNOY, Elisabeth HODE, Françoise NEE-RINGEVAL, Danièle SAILLET,

MM Georges CAPPE, Bernard CHEVALIER, Philippe CUVELIER, Alain HODE, Dominique DACHICOURT, Michel DELANNOY, André KOVACS, André LEPECQUET, Daniel MOULIN, Guislain SEILLIER.

Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 103

La résolution est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité des présents et représentés.

8 - Questions diverses

Les questions-réponses ont été traitées dans les points précédents.

Fait à Stella-Plage, le 20 août 2017,

Le secrétaire Le Président

Guislain SEILLIER André KOVACS